



## AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis 54-01 concernant la demande d'un crédit de frs 125'000.— pour l'installation d'un équipement de vidange des eaux usées des bateaux au Port des Abériaux

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de MM. François Bryand, Roger Girod, Gérard Mosset, Eric Jaques et P. Hanhart (rapporteur) s'est réunie le 10 octobre 2001.

Pour cause de vacances des uns et des autres et des calendriers surchargés, les contacts avec Monsieur André Fischer municipal responsable ont eu lieu par téléphone. Nous le remercions pour la clarté de ses réponses et pour la mise à disposition complète du dossier.

**Historique :** suite à l'ordonnance fédérale sur la navigation intérieure de 1984, qui interdit l'évacuation libre des eaux usées, le service de la navigation du Canton a averti les propriétaires de bateaux à condamner les vannes d'évacuation des bateaux. Les détenteurs doivent donc modifier leur installation en créant des réservoirs, d'où la nécessité de pouvoir les vidanger dans l'installation du port.

**Projet :** l'emplacement semble judicieux à long terme, malgré le coût pour les conduites supplémentaires. Il faut aussi savoir qu'environ 200 bateaux du port de Prangins sont concernés par l'ordonnance fédérale.

La commission n'est pas d'accord de mettre une commande à prépaiement, elle est d'avis que ce service doit être libre pour les 2 raisons suivantes :

1. Pour des raisons écologiques évidentes, encourager la vidange des eaux usées et des installations de WC chimique, qui autrement « s'évacue au large »!, de même pour les eaux de cale.
2. Entretien du système de prépaiement, détérioration du dit système, coût et rapport difficile à chiffrer. Il faut ajouter à cela que le fond de réserve du port se monte au 31.12.2000 à 108'053.03 et couvre pratiquement l'ensemble de la demande de crédit modifié

**Proposition :** la commission à l'unanimité **amende** le projet comme suit :

- Suppression du système de recharge carte prépaiement .
- Diminution des imprévus puisque l'installation de prépaiement comprise n'est pas souhaitée.

### 5.Nouveaux coûts

#### **Plate-forme**

Battage pieux	
Pose plate-forme	
Pose des refoulements avec lestage	
Perçage palplanches, quai, grue	
TVA 7,6% y c.	Fr. 36'700.—

#### **5.2 Vidoir inox, réservoir, eau lavage**

Le réservoir et le vidoir	Fr. 6'000.—
Eau potable et vanne	Fr. 1'500.—

#### **Groupes de pompes**

Groupe pompage eaux fécales	
Groupe pompage eau de cales	
Tout système d'aspiration	
Raccord Storz de refoulement	
(Sans installation de prépaiement à carte) TTC	Fr. 48'000.—

#### **Alimentation électrique**

Modification tableau général	
Alimentation pompes – contrôle	
Petits travaux annexes	Fr. 7'300.—

#### **Total des travaux**

Frais d'études et honoraires	TTC	Fr. 99'500.—
Imprévus		Fr. 15'000.—
		<u>Fr. 500.—</u>

#### **DEVIS TOTAL MODIFIE**

**Fr. 115'000.—**

## Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Vu le préavis municipal N° 54/01 concernant la demande d'un crédit de Fr. 125'000.— pour l'installation d'un équipement de vidange des eaux usées des bateaux au port des Abériaux,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- 1) d'amender le préavis n° 54/01 selon la proposition de la commission et de diminuer le crédit à Fr. 115'000.—,
- 2) d'adopter le préavis municipal n° 54/01 tel qu'aménagé, pour l'installation d'un équipement de vidange des eaux usées des bateaux au port des Abériaux,
- 3) d'accorder un crédit de Fr. 115'000.—, pour la réalisation des travaux en question,
- 4) d'autoriser et de porter au budget de fonctionnement le financement de cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h, du Règlement du Conseil communal,
- 5) de porter au compte d'exploitation n° 470 du port des Abériaux tous les frais et recettes liés à l'exploitation de cette installation.

Prangins, le 25 octobre 2001

F. Bryand

R. Girod

G. Mosset

E. Jaques

P. Hanhart (rapporteur)

Reçu le 29 OCT. 2001	Remarques	
MRK	<i>[Signature]</i>	
AF	<i>a</i>	
EJ	<i>Ef</i>	
MJT	<i>[Signature]</i>	
EK	<i>[Signature]</i>	
- à classer		Visa
- à traiter en séance du		